



SERVICE AMENAGEMENT
ET PLANIFICATION

SERVICE EAU ET
ASSAINISSEMENT

Monsieur le Préfet de l'Isère
PREFECTURE
12, Place de Verdun
BP 1046
38021 GRENOBLE Cedex

À l'attention de Monsieur Richard SAMUEL

Voiron, le 19 janvier 2015

Nos Réf : D-Armt-2015000191

Objet : Schéma de Secteur du Pays Voironnais
copie à Pierre Jeannin et Séverine Wendel

Dossier suivi par :
Laurette TOURRETTE
Tél 04 76 32 74 47

laurette.tourrette@paysvoironnais.com
Jérôme CAYRE
Tél 04 76 93 16 86
jerome.cayre@paysvoironnais.com

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la révision du Schéma de Secteur du Pays Voironnais et de l'avis émis par l'État, en date du 2 juin 2014, nous avons rencontré vos services aménagement (Messieurs Pierre Jeannin et Stéphane Tourmoud) et environnement (Madame Séverine Wendel), le 17 décembre 2014.

Suite à cette rencontre, nous prenons bonne note du fait que le paragraphe concernant la programmation des travaux d'amélioration des stations d'épuration et l'identification, commune par commune, des capacités résiduelles d'épuration, est une remarque d'opportunité, et non une réserve.

Le Schéma de Secteur est aujourd'hui en phase d'enquête publique, jusqu'au 20 février 2015, pour une approbation envisagée en milieu d'année.

Sans préjuger des conclusions du rapport du commissaire enquêteur, nous avons établi les propositions suivantes avec vos services :

Le complément du rapport de présentation par trois points :

- la capacité réelle de chaque station, à travers la charge brute de pollution organique en pointe et non pas uniquement la capacité nominale des ouvrages ;
- les solutions envisagées pour répondre aux « points noirs » de notre réseau : révision du Schéma Directeur d'Assainissement en 2015 et maîtrise d'ouvrage du Pays Voironnais sur les projets majeurs structurants, assurant une bonne articulation avec les capacités d'assainissement ;
- la conclusion que l'amélioration de la situation est un enjeu important pour notre territoire.

PAYS VOIRONNAIS
Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 Voiron cedex
Tél : 04 76 93 17 71

www.paysvoironnais.com

La modification du Document d'Orientations et d'Objectifs, afin de préciser :

- qu'une restriction à l'urbanisation pourra être imposée sur les communes dépendant des stations dont la capacité nominale est atteinte ;
- que cette restriction ne sera pas levée tant que les travaux de mise en conformité de ces stations ne seront pas engagés ;
- que les communes doivent associer les services du Pays Voironnais dans leurs réflexions sur les orientations d'aménagement et de programmation, afin de convenir des modalités de financement des équipements publics à mettre en œuvre.

Nous avons convenu, avec vos services, que les propositions ci-dessus sont de nature à répondre à l'avis émis par l'État.

Nous restons à la disposition de vos services et nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre respectueuse considération.

Jérôme BARBIERI,
Vice-Président du Pays Voironnais
à l'Aménagement du territoire
à la Planification et au Foncier



Roland GRAMBIN,
Vice-Président du Pays Voironnais
à l'Eau et à l'Assainissement

